

**VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2020-11-65**

OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LOYERS AU 425 DE LA RUE PARTINGTON : OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE GESTION PORLIER INC.

ATTENDU QU'en vertu de *l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43)*, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QU'en vertu de *la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*, l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE la ville a besoin de plus de bâtiments résidentiels pour accueillir ses employés, consultants et intervenant venant de l'extérieur;

ATTENDU QU'il est possible de diviser le bâtiment situé au 425, rue Partition en deux unités d'habitation (loyers);

ATTENDU QUE la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation pour la réalisation de ces travaux d'aménagement;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue à cette fin, soit celle de « Société de gestion Porlier Inc. » au prix de 26 500 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles à même le poste budgétaire «autres dépenses d'investissement» de l'années 2020;


ATTENDU la recommandation faite par le directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de *l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43)*,

1. **AUTORISE** l'octroi d'un contrat à l'entreprise « Société de gestion Porlier Inc. » pour les travaux prévus pour l'édifice municipal situé au 425, rue Partition, pour un montant de 26 500 \$ plus taxes;
2. **QUE** Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général, secrétaire trésorier soit autorisé à signer tout document en rapport avec ce contrat.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 11 novembre 2020.



Ghislain Lévesque, administrateur